## Aublique Démocratique du Congo Gouvernement de la République



Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, spécialement ses articles 93 et 202 point 36 litera f;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 Mars 2018, spécialement ses articles 10 et 120 à 127 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vices-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1° A et B point 22 ;

Vu l'Ordonnance n° 18/140 du 27 Décembre 2018 portant nomination des Membres de la Direction Générale d'un Service Public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, en sigle « SAEMAPE » ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018 ;

..../CAB.MIN/MINES/01/2020

Vu le Décret n° 17/009 du 04 Avril 2017 portant création et statuts d'un service Public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, « SAEMAPE » en sigle, spécialement en ses articles 6 et 7 ;

Considérant la vacance du poste de Directeur Général occasionnée par la mort inopinée de Monsieur Guillaume KIZA SIKANGULA en date du 07 Avril 2020 ;

Considérant qu'il sied de combler ce vide en vue d'une meilleure organisation du service ;

Vu la lettre n° CAB.MIN/MINES/01/00550/2020 du 30 Mai 2020 adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ayant trait à la demande d'autorisation de signature des Arrêtés Ministériels et Commission d'Affection portant permutation, nomination et/ou désignation des cadres au sein de l'Administration des Mines et des services Spécialisés du Ministère des Mines ;

Attendu que la désignation, à titre intérimaire, d'un Cadre du Comité de Gestion est conforme aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur et vise à assurer la conduite et le bon fonctionnement du SAEMAPE, ainsi que la continuité des affaires de l'Etat;

Vu l'urgence et la nécessité ;

## ARRETE:

## Article 1er:

Est désigné, à titre intérimaire, Directeur Général Adjoint en charge des Questions Techniques du Service d'Assistance et Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, « SAEMAPE », Monsieur Christian KATWIKA NDOLWA.

## Article 2:

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 SEPI 2020

Prof. Willy KITOBO SAMSONI

Ten Erene Minte o